



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2021-085

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /

64-2021-04-29-00015 - Arrêté portant délégation de signature à M. Christian SIVY, commissaire général, directeur zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-04-29-00015

Arrêté portant délégation de signature à M.
Christian SIVY, commissaire général, directeur
zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux



**Arrêté portant délégation de signature à M. Christian SIVY, commissaire général,
directeur zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale et l'arrêté du ministère de l'Intérieur du même jour ;

VU le décret n° 2002-812 du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'Intérieur et l'arrêté du 30 décembre 2009 pris pour son application ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Éric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le décret n° 2020-1176 du 30 décembre 2020 portant organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale ;

VU le décret n° 2020-1781 du 30 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale ;

VU l'arrêté du 12 mars 2021 portant nomination de M. Christian SIVY, commissaire général, en qualité de directeur zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de M. Stéphane LAPEYRE, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur zonal adjoint de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux ;

VU la décision du 30 mars 2021 portant délégation de signature à la direction zonale de la police judiciaire sud-ouest ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : Délégation de signature est donnée à M. Christian SIVY, commissaire général, directeur zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux, à l'effet de prononcer les sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application et des personnels techniques et scientifiques de la police nationale placés sous son autorité aux Services de Police Judiciaire de Bayonne et Pau.

Article 2 : Subdélégation est donnée à M. Stéphane LAPEYRE, commissaire divisionnaire, directeur zonal adjoint de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux, dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Cet arrêté entrera en vigueur le 3 mai 2021.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le directeur zonal de la police judiciaire sud-ouest à Bordeaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 29 avril 2021

Le Préfet

A blue ink signature of Eric Spitz, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Éric SPITZ